



Section de la GIRONDE

Compte Rendu

CAPL DU 28 05 et 01 07 2019 AFFECTATION CATEGORIE B AU 1^{er} SEPTEMBRE 2019

Dans sa déclaration Liminaire **FO-DGFIP** a rappelé son opposition au projet de loi dit de « transformation de la Fonction Publique » qui remet en cause le Statut Général des fonctionnaires, casse les garanties collectives et précarise la Fonction Publique.

FO-DGFIP a également abordé la géographie revisitée, qui sous prétexte de mieux répondre aux demandes des usagers de la France profonde d'un service public de proximité renforcé, fait exactement le contraire en supprimant des Trésoreries qui avaient largement fait leurs preuves en la matière, ou en délocalisant des services.

Dans le cadre de la « géographie revisitée », sachez que la Direction a débuté plusieurs types de rencontres des visites dans les services impactés pour « rassurer », « faire de la pédagogie », « expliquer », bref un dialogue social adapté. **FO-DGFIP** a dénoncé la communication médiatique clairement mensongère sur ce dossier, tant de la part du ministre que de la DRFIP33.

Délais de séjour.

Le délai entre 2 mutations est de 2 ans sauf exceptions:

- pour les mutations prioritaires ou les restructurations, le délai est ramené à 1 an,
- pour la 1^{ère} affectation, le délai est de 3 ans.

Néanmoins, dans le cadre des réorganisations futures, la Direction indique qu'elle se montrera bienveillante quant à l'application de ce délai de séjour pour des demandes de mutation anticipée.

Avant CAPL

Communication des postes déclarés vacants avant CAPL (TAGERFIP 2019) :

- 122 dont 24 sont « gelés ».
- nombre de départs 30
- nombre d'arrivées agents considérés comme externe à la Gironde : 33
- nombre de demandes internes au Département 129 dont 23 par des agents ALD.
- 165 fiches de vœux ont été déposées mais 161 validées.

A la fin de la CAPL

150 demandes ont été satisfaites (117 internes et 33 externes).

Toutefois 61 personnes n'obtiennent pas leur premier vœu, cela peut-être le 17^{ème}, le 22^{ème} vœux.

2 agents sont affectés d'office, 5 agents sont ALD local, 11 agents restent sur leur affectation actuelle.

A l'issue du mouvement 24 postes restent vacants.

36 demandes de mutations sont liées aux réorganisations et suppressions d'emplois. Deux collègues sont contraints à une mobilité géographique.

A l'intérieur des services de la Direction, 2 souhaits sont satisfaits.

Lors de cette CAP des situations particulières ont été évoquées. L'administration y a porté une attention particulière.

Les élus **FO-DGFIP** ont voté contre le mouvement. En effet 24 postes sont gelés par la direction et lèsent les agents dans leur possibilité d'affectation.

Sur 832 emplois B implantés seul 808 sont pourvus. Avec la prise en compte du temps partiel cela représente environ 50 contrôleurs qui font défaut dans le Département.

A l'issue de cette CAP, **FO-DGFIP** considère que l'exercice des missions dans les postes va s'en ressentir. Il en sera de même du fonctionnement de certains services de la direction qui seront durement affectés par le départ de plusieurs agents non remplacés.

FO-DGFIP est notamment revenu sur la réorganisation du PCRFP qui absorbe au 1^{er} septembre le CSP d'initiative et qui d'entrée de jeu se voit amputé de 2 emplois par rapport à ce qui était prévu. Cela ne fait que démontrer une nouvelle fois le lien entre réorganisations et suppressions d'emplois.

Les représentants en CAPL :

Anne CASTELL, Alain DUFREIX, François LABATTU, Laurence DERIS
05 56 69 36 75 05 56 90 76 97 05 56 90 76 49 06 76 40 05 07

Olivier DUBARRY (expert)
05 56 24 81 53

BULLETIN D'ADHESION

NOM : ----- PRÉNOM : -----

GRADE : ----- QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL :
-----%

AFFECTATION : -----

déclare adhérer au Syndicat National **FORCE OUVRIÈRE** des Finances
Publiques (**F.O.-D.G.F.I.P.**)

Fait à ----- le -----

(signature)

66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu

Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques - Section de la Gironde

Local syndical Cité Administrative 14^e étage Tour A
33090 Bordeaux cedex

Tél. : 05 56 24 81 53 - **Fax** : 05 56 24 85 88

Mail : fo.033@dgfip.finances.gouv.fr - **Site web** : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/033/>